

GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

F. 2002 — 4415

[C — 2002/28173]

7 NOVEMBRE 2002. — Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le plan comptable applicable à l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées

Le Gouvernement wallon,

Vu le décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées, notamment l'article 55;

Vu l'arrêté royal du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public visés par la loi du 16 mars 1954, notamment l'article 18, § 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 1996 portant exécution du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées, notamment l'article 64;

Vu la décision du Comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées, en date du 18 décembre 1997;

Vu l'avis favorable de l'Inspection des Finances, donné le 19 juillet 2002;

Sur la proposition du Ministre du Budget, du Logement, de l'Equipement et des Travaux publics et du Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

Arrête :

Article 1^{er}. Le présent arrêté règle une matière visée à l'article 128, § 1^{er}, de la Constitution, en vertu de l'article 138 de celle-ci.

Art. 2. Le plan comptable annexé au présent arrêté est approuvé.

Art. 3. Le Ministre du Budget, du Logement, de l'Equipement et des Travaux publics et le Ministre des Affaires sociales et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 1997.

Namur, le 7 novembre 2002.

Le Ministre-Président,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre du Budget, du Logement, de l'Equipement et des Travaux publics,
M. DAERDEN

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,
Th. DETIENNE

ANNEXE

CLASSE 0 : DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

03 Garanties reçues

032 Garanties reçues

033 Constituants de garanties

04 Tiers

0440.1 Engagement de fournisseurs

0485 Créanciers d'engagements d'acquisition

0485.1 Créanciers d'engagements de principe

0485.12 C.O.P.S

0485.13 C.F.P.

0485.14 E.T.A.

0485.15 Bâtiments destinés à l'accueil des personnes handicapées

0485.2 Créanciers d'engagements définitif

0485.22 C.O.P.S.

0485.23 C.F.P.

0485.24 E.T.A.

0485.25 Bâtiments destinés à l'accueil des personnes handicapées

08 Engagements (propre au logiciel comptable)**09 Droits et engagements divers**

090 Engagements de principe

090.1 Prestations sociales - Subvention à la création, à l'agrandissement, à l'aménagement et à l'équipement

090.11 Engagements d'acquisition

090.112 C.O.P.S.

090.113 C.F.P.

090.114 E.T.A.

090.115 Bâtiments destinés à l'accueil des personnes handicapées

091 Engagements définitifs

091.1 Prestations sociales - Subvention à la création, à l'agrandissement, à l'aménagement et à l'équipement

091.11 Engagements d'acquisition

091.112 C.O.P.S.

091.113 C.F.P.

091.114 E.T.A.

091.115 Bâtiments destinés à l'accueil des personnes handicapées

**CLASSE 1 : FONDS PROPRES, PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
ET DETTES A PLUS D'UN AN****10 Fonds de l'immobilisé**

101 Fonds d'immobilisations corporelles et incorporelles

12 Plus-values de réévaluation

121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles

13 Réserves

131 Réserves indisponibles

133 Réserves disponibles

14 Bénéfice reporté / perte reportée (-)

140 Bénéfice reporté

141 Perte reportée (-)

16 Provisions

160 Provisions pour pensions et obligations similaires

162 Provisions pour grosses réparations et gros entretiens

168 Provisions pour prestations sociales irrécouvrables

169 Provisions pour autres risques et charges

17 Dettes à plus d'un an

172 Dettes de location-financement et assimilée

172.0 Dettes de location-financement sur biens immobiliers

172.0 Dettes de location-financement sur biens mobiliers

173 Etablissements de crédits

173.0 Dettes en compte

178 Cautionnements reçus

178.3 Garanties et cautionnements reçus

**CLASSE 2 : FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES
A PLUS D'UN AN****20 Frais d'établissement****21 Immobilisations incorporelles**

211 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

211.10 Logiciels informatiques

211.18 Plus-values actées sur logiciels informatiques

211.19 Amortissements et réductions de valeur sur logiciels informatiques

22 Terrains et constructions

220 Terrains

220.0 Terrains

220.7 Frais d'acquisition sur terrains

220.8 Plus-values actées sur terrains

220.9 Amortissements et réductions de valeur actés

220.92 Sur frais d'acquisition

- 221 Constructions
 - 221.10 Bâtiments administratifs
 - 221.17 Frais d'acquisition sur bâtiments administratifs
 - 221.18 Plus-values actées sur bâtiments administratifs
 - 221.19 Amortissements et réductions de valeur actés
 - 221.191 Sur bâtiments administratifs
 - 221.192 Sur frais d'acquisition
- 222 Terrains bâtis
 - 222.1 Terrains bâtis
 - 222.7 Frais d'acquisition sur terrains bâtis
 - 222.8 Plus-values actées sur terrains bâtis
 - 222.9 Amortissements et réductions de valeur actés
 - 222.92 Sur frais d'acquisition
- 23 Installations, machines et outillages**
 - 230 Installations
 - 231 Machines
 - 231.0 Machines
 - 231.8 Plus-values actées sur machines
 - 231.9 Amortissements et réductions de valeur actés sur machines
 - 232 Outillages
 - 232.10 Outillages d'entretien
 - 232.18 Plus-values actées sur outillages d'entretien
 - 232.19 Amortissements et réductions de valeur actés sur outillages d'entretien
- 24 Mobilier et matériel roulant**
 - 240 Mobilier et matériel
 - 240.0 Mobilier
 - 240.00 Mobilier
 - 240.08 Plus-values actées sur mobilier
 - 240.09 Amortissements et réductions de valeur actés sur mobilier
 - 240.1 Matériel
 - 240.10 Matériel
 - 240.18 Plus-values actées sur matériel
 - 240.19 Amortissements et réductions de valeur actés sur matériel
 - 241 Matériel roulant
 - 241.0 Matériel automobile
 - 241.00 Matériel automobile
 - 241.08 Plus-values actées sur matériel automobile
 - 241.09 Amortissements et réductions de valeur actés sur matériel automobile
 - 241.1 Matériel de transport
 - 241.10 Matériel de transport
 - 241.18 Plus-values actées sur matériel de transport
 - 241.19 Amortissements et réductions de valeur actés sur matériel de transport
- 25 Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires**
 - 251 Installations, machines et outillages
 - 252 Mobilier et matériel roulant
- 26 Autres immobilisations corporelles**
 - 263 Frais d'aménagement d'immeubles pris en location
 - 263.0 Frais d'aménagement d'immeubles pris en location
 - 263.9 Amortissements et réductions de valeur actés sur immeubles pris en location
- 27 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés**
- 28 Immobilisations financières**
 - 288 Cautionnements versés en numéraire
 - 288.1 Garanties locatives sur immeubles
 - 288.2 Garanties locatives sur meubles
 - 288.3 Garanties et cautionnements "reçus"
- 29 Créances à plus d'un an**
 - 290 Créances commerciales
 - 291 Autres créances
 - 291.0 Créances en compte
 - 291.01 Prêts et avances à des membres du personnel
 - 291.7 Créances douteuses
 - 291.9 Réductions de valeur actées

CLASSE 4 : CREANCES ET DETTES A UN AN AU PLUS

40 Créances commerciales

- 400 Clients
- 407 Créances douteuses
- 409 Réductions de valeur actées (-)

41 Autres créances

- 416 Autres créances diverses
 - 416.0 Créances sur rémunérations du personnel
 - 416.01 Créances sur personnel
 - 416.02 Chèques repas
 - 416.2 Avances - prêts
 - 416.20 Avances - prêts
 - 416.27 Avances - prêts (échus)
 - 416.7 Créances sur prestations sociales
 - 416.72 Institutions
 - 416.721 Services organisés par des pouvoirs publics
 - 416.721.0 Prestations indues à recouvrer - Services de court séjour
 - 416.721.1 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels pour jeunes
 - 416.721.2 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels de nuit pour adultes
 - 416.721.3 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels pour adultes
 - 416.721.4 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels de transition
 - 416.721.5 Prestations indues à recouvrer - Services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
 - 416.721.6 Prestations indues à recouvrer - Services d'accueil de jour pour jeunes scolarisés et non scolarisés
 - 416.721.7 Prestations indues à recouvrer - Services d'accueil de jour pour adultes
 - 416.721.8 Prestations indues à recouvrer - Services de placement familial
 - 416.721.9 Prestations indues à recouvrer - Services d'aide à l'intégration
 - 416.722 Services organisés par le secteur privé
 - 416.722.0 Prestations indues à recouvrer - Services de court séjour
 - 416.722.1 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels pour jeunes
 - 416.722.2 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels de nuit pour adultes
 - 416.722.3 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels pour adultes
 - 416.722.4 Prestations indues à recouvrer - Services résidentiels de transition
 - 416.722.5 Prestations indues à recouvrer - Services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
 - 416.722.6 Prestations indues à recouvrer - Services d'accueil de jour pour jeunes scolarisés et non scolarisés
 - 416.722.7 Prestations indues à recouvrer - Services d'accueil de jour pour adultes
 - 416.722.8 Prestations indues à recouvrer - Services de placement familial
 - 416.722.9 Prestations indues à recouvrer - Services d'aide à l'intégration
 - 416.723 Autres institutions
 - 416.723.4 Prestations indues à recouvrer - Entreprises de travail adapté
 - 416.723.5 Prestations indues à recouvrer - Centres de formation professionnelle
 - 416.723.6 Prestations indues à recouvrer - Centres de réadaptation fonctionnelle
 - 416.8 Subsidés à recevoir
 - 416.81 Pouvoir de tutelle - Région Wallonne
 - 416.82 Fonds social européen
 - 416.9 Créances diverses
 - 417 Créances douteuses
 - 418 Cautionnements versés en numéraire
 - 418.1 Garanties locatives sur immeubles
 - 418.2 Garanties sur meubles
 - 418.3 Garanties et cautionnements "reçus"
 - 419 Réduction de valeur actées (-)

42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- 422 Dettes de location-financement et assimilées
 - 422.1 Dettes de location-financement sur biens mobiliers
- 423 Etablissements de crédits
 - 423.0 Dettes en compte

43 Dettes financières**44 Dettes commerciales**

440 Fournisseurs

440.1 Fournisseurs ordinaires

441.0 Fournisseurs - compte d'attente

45 Dettes fiscales, salariales et sociales

453 Précomptes retenus

453.0 Précomptes professionnels sur rémunérations - Personnel et personnes attachées administrativement à l'organisme

453.1 Précomptes professionnels sur rémunérations - Handicapés

454 Office national de la Sécurité sociale

454.0 Arriérés

454.1 1^{er} Trimestre (Déc., janv., févr., mars)454.2 2^e Trimestre454.3 3^e Trimestre454.4 4^e Trimestre (Oct., nov.)

455 Rémunérations

455.0 Rémunérations

455.1 Remboursements divers - Personnel

455.5 Saisies

455.9 Comité de gestion, conseils divers et Commission subrégionale

459 Autres dettes sociales

459.1 Assurances relatives au personnel

459.2 Primes syndicales

459.3 Cotisations de veuves et orphelins / Pensions

459.4 Autres cotisations relatives au personnel

459.5 Rémunérations brutes / Personnel détaché

48 Dettes diverses

484 Personnel

484.1 Personnel

485 Prestations sociales à payer

485.1 Prestations allouées - Handicapés

485.2 Institutions

485.21 Services organisés par des pouvoirs publics

485.210 Prestations allouées - Services de court séjour

485.211 Prestations allouées - Services résidentiels pour jeunes

485.212 Prestations allouées - Services résidentiels de nuit pour adultes

485.213 Prestations allouées - Services résidentiels pour adultes

485.214 Prestations allouées - Services résidentiels de transition

485.215 Prestations allouées - Services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

485.216 Prestations allouées - Services d'accueil de jour pour jeunes scolarisés et non scolarisés

485.217 Prestations allouées - Services d'accueil pour adultes

485.218 Prestations allouées - Services de placement familial

485.219 Prestations allouées - Services d'aide à l'intégration

485.22 Services organisés par le secteur privé

485.220 Prestations allouées - Services de court séjour

485.221 Prestations allouées - Services résidentiels pour jeunes

485.222 Prestations allouées - Services résidentiels de nuit pour adultes

485.223 Prestations allouées - Services résidentiels pour adultes

485.224 Prestations allouées - Services résidentiels de transition

485.225 Prestations allouées - Services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

485.226 Prestations allouées - Services d'accueil de jour pour jeunes scolarisés et non scolarisés

485.227 Prestations allouées - Services d'accueil pour adultes

485.228 Prestations allouées - Services de placement familial

485.229 Prestations allouées - Services d'aide à l'intégration

485.23 Autres institutions

485.231 Prestations allouées - Services d'accompagnement

485.232 Prestations allouées - Services d'aide précoce

485.233 Prestations allouées - Services d'aide à la vie journalière

485.234 Prestations allouées - Entreprises de travail adapté

485.235 Prestations allouées - Centres de formation professionnelle

485.236 Prestations allouées - Centres de réadaptation fonctionnelle

485.237 Prestations allouées - Centres d'orientation professionnelle spécialisée

485.3 Autres prestations allouées

485.31 Prestations allouées - Employeurs

485.32 Prestations allouées - Cliniques

485.33 Prestations allouées - Docteurs

485.34 Prestations allouées - Fournisseurs intervenants pour des personnes handicapées

- 488 Cautionnements reçus en numéraire
- 488.3 Garanties et cautionnements reçus en numéraire

49 Comptes de régularisation et comptes d'attente

- 490 Charges à reporter
- 491 Produits acquis
- 492 Charges à imputer
- 493 Produits à reporter
- 499 Comptes d'attente
 - 499.0 Crédoiteurs en paiement
 - 499.01 Série A
 - 499.02 Série B
 - 499.03 Série C
 - 499.04 Série D
 - 499.05 Série E
 - 499.06 Série F
 - 499.07 Série K
 - 499.08 Série L
 - 499.1 Recettes à ventiler
 - 499.2 Dépenses à ventiler
 - 499.3 Retour d'organismes financiers
 - 499.4 Débiteurs "en paiement"
 - 499.8 Dépenses/Recettes divers - Tiers
 - 499.9 Compte d'attente BC - Factures

CLASSE 5 : PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**53 Dépôts à terme**

- 531 Comptes à terme CCB (055-0012932-40)

55 Etablissement de crédit

- 550 Comptes courants - CCB
 - 550.01 Compte courant - "Statutaire" (091-0115296-89)
 - 550.02 Compte courant - "Fonction" (091-0115306-02)
 - 550.03 Compte courant - BR Liège
 - 550.04 Compte courant - BR Namur
 - 550.05 Compte courant - BR Mons
 - 550.06 Compte courant - BR Dinant
 - 550.07 Compte courant - BR Wavre
 - 550.08 Compte courant - BR Libramont
- 551 Chèques émis - CCB
 - 551.1 Chèques et virements émis - "Statutaire" (091-0115296-89)
 - 551.2 Chèques et virements émis - "Fonction" (091-0115306-02)

57 Caisses

- 570 Caisses espèces
 - 570.1 Caisse - Trésorerie
- 578 Caisses timbres
 - 578.0 Caisse timbres-poste

58 Virements internes

- 581 Transferts internes
 - 581.0 Transfert "Statutaire" - "Fonction"
 - 581.1 Transfert comptes à vue - Caisses
 - 581.2 Comptes à vue - Compte à terme
 - 581.3 Transfert comptes à vue administration centrale - Comptes à vue BR

CLASSE 6 : CHARGES

61 Services & biens divers

- 610 Loyers et charges locatives
 - 610.1 Loyers divers
 - 610.2 Charges locatives
- 611 Entretien et réparations
- 612 Fournitures à l'organisme
 - 612.1 Eau, gaz, électricité, mazout et essence
 - 612.2 Fournitures - Mobiliers / Matériel
 - 612.21 Fournitures de bureau
 - 612.22 Fournitures informatiques
 - 612.23 Fournitures d'entretien
 - 612.29 Fournitures diverses
 - 612.3 Frais de téléphonie
 - 612.4 Frais postaux
 - 612.5 Journaux et documentation
- 613 Transports, déplacements et représentation
 - 613.1 Frais de transports
 - 613.11 Frais de transports en Belgique
 - 613.111 Transports du personnel
 - 613.112 Transports autres personnes
 - 613.12 Frais de transports à l'étranger
 - 613.121 AWIPH
 - 613.122 Projets européens
 - 613.13 Frais de parking
 - 613.2 Frais de séjour
 - 613.21 Frais de séjour en Belgique
 - 613.22 Frais de séjour à l'étranger
 - 613.221 AWIPH
 - 613.222 Projets européens
 - 613.3 Frais de représentation
 - 613.31 AWIPH
 - 613.32 Projets européens
 - 613.39 Autres frais de représentation
- 614 Annonces, publicité, médiatisation
 - 614.1 Parrainage
 - 614.2 Frais de publications
 - 614.3 Foires, expositions et inaugurations
 - 614.4 Annonces et insertions
- 615 Autres prestations de tiers
 - 615.1 Honoraires
 - 615.11 Honoraires d'avocats, experts, etc.
 - 615.12 Honoraires informatiques
 - 615.19 Autres honoraires
 - 615.2 Travaux divers effectués par des tiers
 - 615.3 Frais de déménagement
 - 615.4 Personnel intérimaire
 - 615.9 Autres charges
 - 615.91 Frais de contentieux
- 616 Assurances non relatives au personnel

62 Rémunérations, charges sociales et pensions

- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
 - 620.1 Rémunérations du personnel
 - 620.11 Rémunérations de base du personnel
 - 620.12 Rémunérations du personnel détaché d'un pouvoir public
 - 620.13 Pécule de vacances
 - 620.14 Primes de fin d'année et primes diverses de programmation
 - 620.15 Chèques repas
 - 620.16 Indemnités pour fonctions supérieures
 - 620.17 Indemnités pour heures supplémentaires
 - 620.18 Interventions dans la mise en disponibilité-maladie

- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
 - 621.1 Cotisations patronales d'assurances sociales
- 623 Autres frais du personnel
 - 623.0 Assurances du personnel
 - 623.1 Charges sociales et indemnités diverses
 - 623.10 Allocations de naissance
 - 623.11 Allocations familiales
 - 623.12 Jetons de présence pour organes de gestion et groupes de travail
 - 623.13 Indemnité de décès d'un agent en activité de service
 - 623.14 Intervention dans les abonnements de transport
 - 623.2 Autres frais du personnel
 - 623.21 Affiliation du personnel au service de santé administratif et à un service médical
 - 623.22 Mess et cantine
 - 623.23 Intervention du service social
 - 623.24 Indemnités pour port d'uniforme
 - 623.25 Formation du personnel
 - 623.29 Autres charges
- 625 Fonds des pensions
- 63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges**
 - 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur
 - 630.1 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
 - 630.2 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
 - 630.8 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
 - 630.9 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
 - 633 Réductions de valeurs sur créances à plus d'un an
 - 633.0 Dotations aux réductions de valeurs sur créances à plus d'un an
 - 633.1 Reprises de réductions de valeurs sur créances à plus d'un an (-)
 - 634 Réductions de valeurs sur créances à un an au plus
 - 634.0 Dotations aux réductions de valeurs sur créances à un an au plus
 - 634.1 Reprises de réductions de valeurs sur créances à un an au plus (-)
 - 635 Provisions pour pensions et obligations similaires
 - 635.0 Dotations aux provisions pour pensions et obligations similaires
 - 635.1 Utilisation et reprises de provisions pour pensions et obligations similaires (-)
 - 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretiens
 - 636.0 Dotations aux provisions pour grosses réparations et gros entretiens
 - 636.1 Utilisation et reprises de provisions pour grosses réparations et gros entretiens
 - 637 Provisions pour autres risques et charges
 - 637.0 Dotations aux provisions pour autres risques et charges
 - 637.1 Utilisation et reprises de provisions pour autres risques et charges (-)
- 64 Autres charges d'exploitation**
 - 640 Charges fiscales d'exploitation
 - 640.1 Taxes et impôts directs
 - 640.2 Taxes et impôts indirects
 - 640.3 Impôts provinciaux et communaux
 - 640.9 Taxes diverses
 - 642 Moins-values sur réalisations de créances
- 65 Charges financières**
 - 650 Charges des dettes
 - 650.0 Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes
 - 654 Différences de change
 - 657 Frais de banque, de chèques postaux
 - 659 Charges financières diverses
- 66 Charges exceptionnelles**
 - 660 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeurs exceptionnels
 - 660.1 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeurs exceptionnels sur immobilisations corporelles
 - 660.2 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeurs exceptionnels sur immobilisations incorporelles
 - 663 Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés
 - 663.1 Moins-values sur machines
 - 663.2 Moins-values sur mobilier
 - 663.3 Moins-values sur matériel
 - 663.4 Moins-values sur matériel roulant
 - 664 Autres charges exceptionnelles
 - 664.1 Fonds dérobés

68 Prestations sociales

- 681 Prestations allouées en espèces (ex-fonds communautaire)
 - 681.1 Examens préalables au processus d'intégration sociale
 - 681.2 Orientation scolaire ou professionnelle
 - 681.3 Formation scolaire et réadaptation professionnelle (art. 56)
 - 681.31 Education scolaire (art. 56, § 1)
 - 681.32 Assimilation d'une éducation scolaire à une réadaptation ou rééducation professionnelle (art. 56, § 2, 1)
 - 681.33 Contrat d'apprentissage ordinaire (art. 56, § 2, 2)
 - 681.34 Contrat d'adaptation professionnelle (art. 56, § 2, 3)
 - 681.35 Contrat de formation professionnelle avec centre de formation professionnelle accélérée pour adultes (FOREM) (art. 56, § 2, 4)
 - 681.36 Contrat de formation ou de réadaptation professionnelle avec un centre de formation agréé (art. 56, § 2, 5)
 - 681.4 Mise au travail des handicapés
 - 681.5 Aide individuelle à l'intégration
 - 681.51 Frais de déplacement et de séjour (art. 93, 3°)
 - 681.52 Aide matérielle (art. 93, 4°)
 - 681.53 Aide matérielle en appel (art. 93, 6)
 - 681.6 Subventions de fonctionnement
 - 681.7 Subventions à la création, à l'agrandissement, à l'aménagement et à l'équipement
 - 681.71 Centres d'orientation professionnelle spécialisée
 - 681.72 Centres de formation professionnelle
 - 681.73 Entreprises de travail adapté
 - 681.74 Mesure 3.2.7 Objectif 1 FEDER - ETA
 - 681.8 Récompenses (art. 95)
- 682 Secteur accueil et hébergement
 - 682.1 Services organisés par les pouvoirs publics
 - 682.11 Subventions forfaitaires annuelles
 - 682.12 Forfaits journaliers (y compris vacances) (solde forfaits journaliers - parts contributives)
 - 682.13 Frais médicaux
 - 682.14 Transports collectifs
 - 682.16 Divers (vacances, etc.)
 - 682.2 Services organisés par le secteur privé
 - 682.21 Subventions forfaitaires annuelles
 - 682.22 Forfaits journaliers (y compris vacances) (solde forfaits journaliers - parts contributives)
 - 682.23 Frais médicaux
 - 682.24 Transports collectifs
 - 682.25 Financement convention Vandenbrande
 - 682.26 Divers (vacances, etc.)
 - 682.27 Prime syndicale
 - 682.3 Subventions à des services d'accompagnement et d'aide précoce
 - 682.4 Subventions pour la formation du personnel du secteur
 - 682.5 Subsides à des services d'aides aux activités de la vie journalière pour personnes handicapées adultes
 - 682.6 Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées et subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées
- 683 Etudes et projets pilotes
 - 683.1 Initiatives spécifiques
 - 683.2 Etudes et projets pilotes
 - 683.3 Projets émergeant aux fonds structurels classiques
 - 683.4 Programme d'initiative communautaire
- 687 Frais incombant normalement aux bénéficiaires
- 688 Prestations sociales en espèces servies indûment et irrécouvrables

69 Affectations et prélèvements

- 690 Perte reportée de l'exercice précédent
 - 690.1 Malis reportés - exercices antérieurs
- 693 Bénéfices à reporter
 - 693.1 Bonis à reporter

CLASSE 7 : PRODUITS

74 Autres produits d'exploitation

- 740 Subsidés d'exploitation
 - 740.1 Subventions du pouvoir de tutelle
 - 740.2 Subventions du Fonds social européen
- 743 Récupération des rémunérations du personnel
 - 743.1 Rémunérations payées indûment
 - 743.2 Rémunérations du personnel détaché
 - 743.3 Quote-part A.C.S. à récupérer
- 744 Produits de services exploités dans l'intérêt du personnel
- 745 Interventions de tiers
- 748 Location diverses
 - 748.1 Loyers d'immeubles et terrains
 - 748.2 Loyers de biens meubles
- 749 Produits divers
 - 749.1 Remboursement des frais de justice
 - 749.2 Remboursement des assurances
 - 749.3 Remboursements des communications téléphoniques
 - 749.4 Notes de crédits
 - 749.5 Prestations de services accessoires
 - 749.6 Remboursement de taxes

75 Produits financiers

- 751 Produits des actifs circulants
 - 751.1 Produits de valeurs disponibles
- 754 Différence de change
- 759 Produits financiers divers

76 Produits exceptionnels

- 763 Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés
 - 763.1 Plus-values sur installations
 - 763.2 Plus-values sur machines
 - 763.3 Plus-values sur mobilier
 - 763.4 Plus-values sur matériel
 - 763.5 Plus-values sur matériel roulant
- 764 Autres produits exceptionnels

78 Prestations sociales

- 781 Prestations en espèces à récupérer (ex-fonds communautaire)
 - 781.1 Examens préalables au processus d'intégration sociale
 - 781.2 Orientation scolaire ou professionnelle
 - 781.3 Formation scolaire et réadaptation professionnelle (art. 56)
 - 781.4 Mise au travail des handicapés
 - 781.5 Aide sociale
 - 781.6 Subventions de fonctionnement
 - 781.7 Subventions à la création, à l'agrandissement, à l'aménagement et à l'équipement
- 782 Prestations en espèce à récupérer - Secteur accueil et hébergement
 - 782.1 Récupérations - Services organisés par des pouvoirs publics
 - 782.11 Subventions forfaitaires annuelles
 - 782.12 Parts contributives (solde forfaits journaliers - parts contributives)
 - 782.16 Divers (étranger, prime syndicale,...)
 - 782.2 Récupérations - Services organisés par le secteur privé
 - 782.21 Subventions forfaitaires annuelles
 - 782.22 Parts contributives (solde forfaits journaliers - parts contributives)
 - 782.25 Financement convention Vandenbrande
 - 782.26 Divers (étranger,...)
- 787 Récupération de frais incombant normalement aux bénéficiaires

79 Affectations et prélèvements

- 790 Bénéfice reporté de l'exercice précédent
 - 790.1 Bénéfice reporté - exercices antérieurs
- 793 Perte à reporter
 - 793.1 Malis à reporter

CLASSE 8 : DEPENSES BUDGETAIRES

- 811.1 Rémunérations du personnel
- 811.2 Cotisations sociales à charges de l'organisme
- 811.3 Allocations sociales directes et indirectes
- 811.5 Service social du personnel
- 811.6 Rétribution a des personnes attachées administrativement a l'organisme
 - 811.61 Rétributions aux CG, aux membres du Conseil,...
 - 811.62 Rétributions aux organes de contrôle
- 811.7 Transfert vers le fonds des primes syndicales
- 812.1 Allocations diverses couvrant des charges réelles
- 812.2 Formation professionnelle du personnel
- 812.3 Frais de représentation, de déplacement et de transport du personnel et des organes de gestion.
 - 812.31 Frais de représentation
 - 812.32 Frais de séjour et de transport
 - 812.33 Frais de voyage et de séjour à l'étranger
- 812.4 Contentieux
- 812.5 Honoraires autres que contentieux
 - 812.51 Service de santé administrative et médical
 - 812.52 Honoraires informatiques
 - 812.53 Autres honoraires
- 812.6 Frais de locaux (autres que les dépenses de consommation énergétique) et frais de matériel, mobilier machine, matériel roulant et fournitures.
 - 812.61 Frais de locaux
 - 812.62 Frais de matériel, mobilier, machine, matériel roulant et fournitures
- 812.7 Dépenses de consommation énergétique
- 812.8 Frais de bureau, de publication et de médiatisation
 - 812.81 Frais de bureau
 - 812.82 Frais de médiatisation et de publication
 - 812.83 Travaux divers effectués par des tiers
- 812.9 Frais financiers courants
- 816.1 Exonération, renonciation, annulation et moins values créances autres que prestations sociales
- 816.2 Annulation de créances en matière de traitements, indemnités et rétribution dues au personnel
- 816.3 Déficit - Fonds dérobés
- 821.1 Intérêts sur emprunts auprès d'autres organismes financiers
- 821.9 Intérêts divers et charges courantes diverses
- 826.9 Ristournes diverses et non-values en matière d'intérêts
- 833.1 Prise en charge de frais incombant normalement aux bénéficiaires
- 833.2 Allocations sociales
 - 833.20 Examens préalables au processus d'intégration sociale.
 - 833.22 Orientation scolaire ou professionnelle (art. 55)
 - 833.23 Formation scolaire, réadaptation et rééducation professionnelle (art. 56)
 - 833.231 Education scolaire (art. 56, 1)
 - 833.232 Formation, réadaptation et rééducation professionnelle (art. 56, 2, 1/2/3)
 - 833.233 Formation, réadaptation et rééducation professionnelle (art. 56, 2, 4/5)
 - 833.24 Mise au travail des personnes handicapées (art. 85)
 - 833.241 Instruments et vêtements de travail (art. 85, 1)
 - 833.242 Intervention en faveur des employeurs (art. 85, 2)
 - 833.243 Intervention en faveur des ETA (art. 85, 2)
 - 833.25 Aide sociale (art. 93)
 - 833.251 Frais de déplacement et de séjour (art. 93, 3)
 - 833.252 Relative à l'art. 51
 - 833.253 Relative à l'éducation scolaire
 - 833.254 Dans cadre formation professionnelle (assimilation /adaptation professionnelle)
 - 833.255 Dans cadre formation professionnelle (Centres agréés / ONEm)
 - 833.256 Aide matériel en appel (art. 93, 6)
 - 833.26 Récompenses (art. 95)
 - 833.27 Subventions à l'entretien
 - 833.28 Subventions à la création, l'agrandissement et l'aménagement

- 833.3 Subsidies à des services d'aide aux activités de la vie journalière pour personnes handicapées
- 833.4 Etudes et projets pilotes
 - 833.41 Initiatives spécifiques
 - 833.42 Projets pilotes régionaux
 - 833.43 Fonds structurels européens
 - 833.44 Programmes d'initiative communautaire
- 833.5 Services d'accueil et hébergement organisés par le secteur privé
 - 833.50 Subventions forfaitaires annuelles
 - 833.51 Forfaits journaliers (solde ffts - parts cont)
 - 833.52 Frais médicaux
 - 833.53 Transports collectifs
 - 833.54 Financement convention Vandenbrande
 - 833.55 Divers (étranger,...)
 - 833.56 Prime syndicale
- 833.6 Subvention à des services d'accompagnement et d'aide précoce
 - 833.60 Subventions à des services d'accompagnement
 - 833.61 Subventions à des services d'aide précoce
- 833.7 Subvention pour la formation du personnel du secteur
- 833.8 Prestations sociales en espèces, servies indument et irrécouvrables
- 843.1 Services d'accueil et hébergement organisés par les pouvoirs publics
 - 843.10 Subventions forfaitaires annuelles
 - 843.11 Forfaits journaliers (solde ffts - parts cont)
 - 843.12 Frais médicaux
 - 843.13 Transports collectifs
 - 843.15 Divers (étranger, prime syndicale)
- 852.1 Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées et subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées
- 852.2 Mesure 3.2.7 Objectif 1 - FEDER (investissements ETA)
- 871.1 Achats d'immeubles à usage principalement administratif
- 874.1 Mobilier, matériel et cloisons à usage administratif
- 874.2 Machines à usage administratif
 - 874.21 Machines - Bureautique
 - 874.22 Autres machines
- 874.3 Matériel roulant à usage administratif
- 874.4 Bibliothèque professionnelle à usage administratif
- 874.8 Bibliothèque professionnelle à usage fonctionnel
- 874.9 Immobilisations incorporelles
- 883.3 Prêts financiers et avances consentis par l'organisme
- 884.1 Garanties et cautionnements payés
- 891.1 Remboursements d'emprunts auprès d'autres organismes
- 891.2 Remboursements d'emprunts de leasing
- 893.9 Remboursement de garanties et cautionnements reçus

CLASSE 9 : Recettes budgétaires

- 912.1 Frais de justice engagés par l'organisme
- 912.2 Notes de crédits sur fournitures courantes
- 916.1 Produits de vente de biens non durables
- 916.2 Interventions de tiers dans les dépenses de fonctionnement
- 916.3 Produits de location d'immeuble administratif
- 926.2 Autres intérêts de retard
- 926.9 Produits sur divers placements
- 933.2 Prestations sociales à récupérer
- 933.5 Récupérations - Services d'accueil et hébergement organisés par le secteur privé
- 933.9 Récupération de frais de constitution d'hypothèque
- 939.2 Recettes en provenances du F.S.E.
- 939.3 Recettes en provenance du F.S.E. : Horizon-Interreg
- 948.1 Récupérations - Services d'accueil et hébergement organisés par les pouvoirs publics
- 949.1 Intervention en provenance du pouvoir de tutelle
- 949.2 Subvention pour le remboursement des emprunts

949.3 Mesure 3.2.7. de l'Objectif 1
 958.9 Dons et legs en espèces
 976.1 Ventes d'immeubles à usage administratif
 977.1 Ventes de mobilier et de matériel à usage administratif
 977.2 Vente de machines à usage administratif
 977.3 Vente de matériel roulant à usage administratif
 977.4 Ventes d'ouvrages de bibliothèque à usage administratif
 977.8 Ventes d'ouvrages de bibliothèque à usage fonction.
 987.2 Ventes de terrains à bâtir
 988.3 Prêts fin. et avances consentis par l'organisme
 989.1 Garanties et cautionnements remboursés
 989.9 Garanties et cautionnements reçus de tiers
 998.9 Garanties et cautionnements reçus de tiers

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 approuvant le plan comptable applicable à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées.

Namur, le 7 novembre 2002.

Le Ministre-Président,
 J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics,
 M. DAERDEN

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,
 Th. DETIENNE

—————
 VERTALING

MINISTERIE VAN HET WAALSE GEWEST

N. 2002 — 4415

[C - 2002/28173]

7 NOVEMBER 2002. — Besluit van de Waalse Regering tot goedkeuring van het boekhoudplan dat toegepast wordt op het "Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées" (Waals agentschap voor de integratie van gehandicapte personen)

De Waalse Regering,

Gelet op het decreet van 6 april 1995 betreffende de integratie van gehandicapte personen, inzonderheid op artikel 55;

Gelet op het koninklijk besluit van 7 april 1954 houdende algemeen reglement op het budget en de boekhouding van de instellingen van openbaar nut bedoeld bij de wet van 16 maart 1954, inzonderheid op artikel 18, § 3;

Gelet op het besluit van de Waalse Regering van 4 juli 1996 tot uitvoering van het decreet van 6 april 1995 betreffende de integratie van gehandicapte personen, inzonderheid op artikel 64;

Gelet op de beslissing van het beheerscomité van het "Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées" van 18 december 1997;

Gelet op het gunstig advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 19 juli 2002;

Op de voordracht van de Minister van Begroting, Huisvesting, Uitrusting en Openbare Werken en van de Minister van Sociale Aangelegenheden en Gezondheid,

Besluit :

Artikel 1. Dit besluit regelt, overeenkomstig artikel 138 van de Grondwet, een materie bedoeld in artikel 128, § 1, van de Grondwet.

Art. 2. Het boekhoudplan dat bij dit besluit gaat, is goedgekeurd.

Art. 3. De Minister van Begroting, Huisvesting, Uitrusting en Openbare Werken en de Minister van Sociale Aangelegenheden en Gezondheid zijn, ieder wat hem betreft, belast met de uitvoering van dit besluit.

Art. 4. Dit besluit treedt in werking op 1 januari 1997.

Namen, 7 november 2002.

De Minister-President,
 J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

De Minister van Begroting, Huisvesting, Uitrusting en Openbare Werken,
 M. DAERDEN

De Minister van Sociale Aangelegenheden en Gezondheid,
 Th. DETIENNE